



PROJET ASSOCIATIF

2020-2024

HANDBALL CLUB ROCHE ST GENEST



1 - INTRODUCTION

Le projet associatif du Handball Club Roche Saint Genest a pour but de :

- Préparer l'avenir en tenant compte de l'attente des publics et en adaptant les formes de réponses.
- Avoir des objectifs clairs, partagés et réalistes.
- Disposer d'un plan d'action opérationnel et concret.
- Donner plus de sens à l'engagement de l'ensemble des bénévoles.
- Créer une adhésion interne entre les dirigeants, les entraîneurs, les pratiquants, les parents, les salariés et les services civiques.
- Affirmer la spécificité du club et favoriser les relations avec l'ensemble des partenaires publics et privés.

2 - CONTEXTE & ETAT DES LIEUX

2.1 - PRESENTATION DE LA STRUCTURE

2.1.1 - L'HISTORIQUE

Depuis 1981, la pratique du Handball existe sur la commune de Roche-la-Molière.

Le Handball Club Roche St Genest a vu le jour en 2008. Il est le résultat d'une fusion entre deux clubs voisins.

Le HBC Le SAGNAT créé en 1997 sur Roche la Molière et le HBC Saint-Genest-Lerpt créé en 2004.

En 1997 le Handball Club Le SAGNAT est créé proposant aux habitants de Roche la Molière et de sa région la pratique de l'activité handball en compétition au niveau départemental. Le club se constituait alors, d'une équipe -12 filles, d'une équipe -18 garçons de deux équipes, une sénior garçons et une sénior filles.

En 2004, le Handball Club Saint-Genest-Lerpt est créé sous l'impulsion du bureau Rouchon avec pour but d'atteindre plusieurs objectifs ambitieux :

- Développer une structure de formation accueillant les plus jeunes grâce à la création d'une école de handball. (Label d'argent)
- Prospector en milieu scolaire dans les classes de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 afin d'étoffer le nombre de licenciés dans les catégories jeunes et de faire découvrir le handball aux plus grands nombres.



- Pérenniser le handball féminin dans la région en collaboration avec la ligue du Lyonnais de handball et le comité de la Loire de handball.
- Obtenir de nouvelles possibilités d'hébergements sportifs grâce aux gymnases mis à disposition par la ville de Saint-Genest-Lerpt.
- Créé un emploi pérenne au sein de la structure.

Constatant la réussite des objectifs recherchés, la fusion des deux clubs s'avéra possible et se réalisa au début de la saison 2007/2008 (projet 2008/2012).

Le précédent projet associatif 2016/2020 avait pour objectif d'augmenter le nombre de jeunes licenciés. Le projet ayant atteint son objectif et arrivant à son terme, le club élabore donc un nouveau projet 2020/2024.



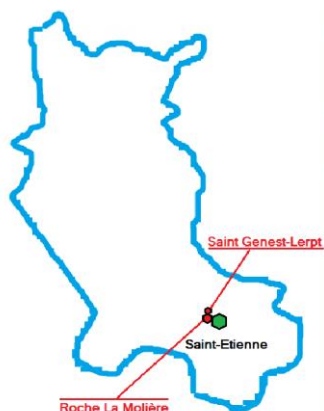
2.1.2 - L'IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE

Le HBCRSG s'étant donc sur deux communes mitoyennes appartenant à la métropole de Saint-Etienne. Ces deux communes ligériennes sont situés dans une zone urbaine qui est facile d'accès pour les habitants de la métropole stéphanoise.

Roche la Molière compte près de 10 000 habitants et se situe à 545 mètres d'altitude. Le sport occupe une place importante au sein de cette commune car sont recensés une cinquantaine d'associations sportives.

La ville de Saint-Genest-Lerpt a une population avoisinant les 6000 habitants et s'élève à 556 d'altitude. Elle compte environ une trentaine d'associations sportives.

Nous nous apercevons que le sport occupe une place importante dans la vie des habitants de ces deux communes. Une multitude de disciplines sportives y sont représentées regroupant environ 3000 d'adhérents au total.





2.1.3 - LA FORME JURIDIQUE DU CLUB

Le Handball Club Roche St-Genest est une association à but non lucratif qui relève de la loi du 1er juillet 1901.

Depuis le 15 juillet 2008, il est inscrit au journal officiel comme association (loi 1901) les statuts sont donc déposés en préfecture de la Loire. Il a pour objet la pratique de l'éducation physique et des sports ainsi que l'organisation d'activités ayant pour but de resserrer les liens amicaux entre les membres de l'association. Son siège se situe 14 rue des hirondelles 42230 Roche-la-Molière.

Depuis le 3 juillet 2008, le club ligérien possède un règlement intérieur consultable sur son site internet expliquant point par point les droits et les devoirs de chaque membre du club ainsi que les décisions pouvant être prises en cas de non-respect de ce dernier.

L'adhésion au club du HBC Roche St Genest engage les membres à respecter le règlement intérieur et à participer activement à la vie du club.

L'association est partie prenante dans les deux O.M.S. (Office Municipal des Sports) de Roche-la-Molière et de St-Genest-Lerpt.



Carte d'identité du Club :

Raison sociale: Handball Club Roche St Genest

Adresse: 14 rue des hirondelles 42230 Roche-la-Molière

Mail FFHB: 5142031@ffhandball.net

N° d'affiliation FFHB: 5142031

N°SIRET: 507 944 411 00010

N°SIREN: 507 944 411

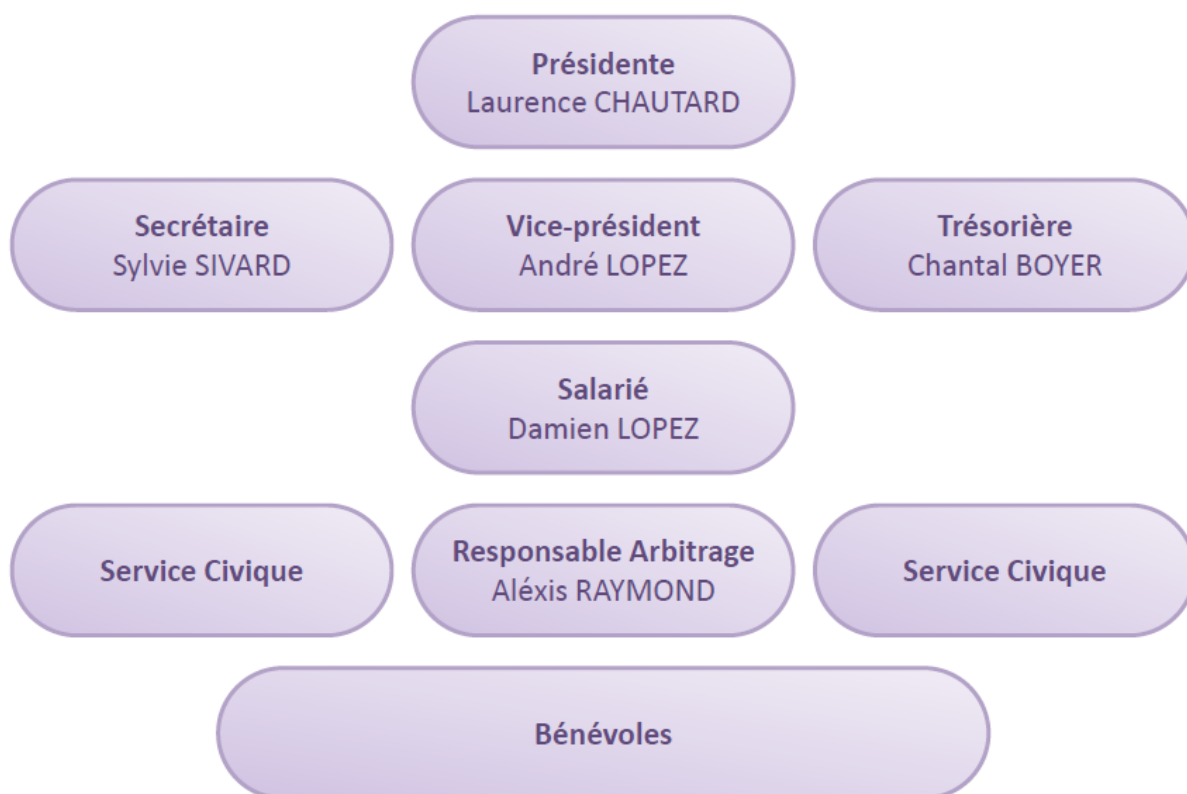
RNA: W423003721

NAF/AFE: 93122



2.2 - FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE

2.2.1 - ORGANIGRAMME





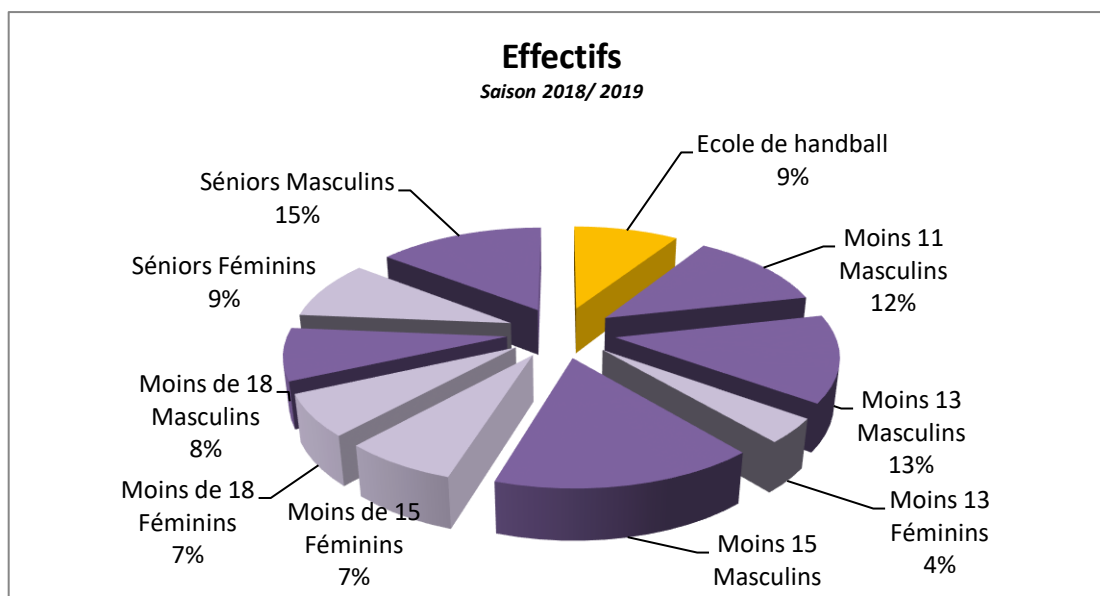
2.2.2 - LES COMMISSIONS

Intitulés	Rôles	Fréquence des réunions
Conseil d'administration	Il s'occupe des tâches juridiques, décide de la stratégie et de la politique générale du club. Il communique également avec les collectivités locales.	3 fois par an
Bureau	Composé des membres du CA, accompagnés de bénévoles, il traite les tâches administratives (affaires courantes, contrat de travail, facturation....).	1 fois par mois
Technique	Elle décide de la politique sportive du club. Elle supervise la formation des entraîneurs et leur apporte les connaissances techniques indispensables à la pratique de l'activité handball.	1 fois par mois
Arbitrage	Elle entreprend des actions de formation de jeunes arbitres au sein du club. Elle accompagne et supervise tous les arbitres du club durant les rencontres sportives. Elle transmet aux licenciés les informations liées aux formations fédérales d'arbitres et veille au bon fonctionnement des regroupements d'arbitrage proposé par le comité de la Loire de handball et la ligue AURA de Handball. Elle veille au bon fonctionnement de l'école d'arbitrage.	1 fois par trimestre
Sponsoring	Elle pérennise les partenariats financiers actuels. Elle recense et démarché les futurs partenaires. Elle centralise les remontées sponsoring et mécénat. Elle prospecte sur les différents moyens de financement possibles.	1 fois par trimestre
Animation	Elle veille à l'organisation des animations autour des terrains lors des rencontres sportives ainsi que des manifestations extra sportives (Buvettes et tribunes).	1 fois par trimestre (réunion exceptionnelle en vue d'une manifestation importante)
Communication, Marketing & Equipement	Elle s'occupe de la communication interne et externe. Elle cherche à rendre le club plus attractif. Elle décide de la politique Marketing du club. Elle gère les ventes et achats des équipements sportifs, médicaux et produits dérivés (boutique supporters).	Réunions uniquement exceptionnelles
Discipline ED : Equipe Dirigeante	A titre exceptionnel, elle décide des sanctions disciplinaires pouvant être attribué à tous les membres du club en cas de non-respect du règlement intérieur.	Réunions uniquement exceptionnelles



2.2.3 LES EQUIPES

Catégories	Effectifs	Niveaux	Responsables
Ecole de Handball -6 ans et -9 ans Mixtes	17	Territorial AURA	André LOPEZ Julie CLEMENT
-11 ans Masculins	23	Territorial AURA	Valentine THEOLEYRE Alexandre GACHET Anthony ARCHER
-13 ans Féminins Entente	7	Territorial AURA	Léa RIOUX
-13 ans Masculins	25	Territorial AURA	Lucien BOYER Charline BERTHET
-15 ans Féminins	13	Excellence Régional AURA	Damien LOPEZ
-15 ans Masculins	30	Régional AURA & Territorial AURA	Quentin LOPEZ Mathias EPALE
-18 ans Féminins	12	Territorial AURA	Charline BERTHET Damien LOPEZ
-18 ans Masculins	15	Territorial AURA	Rémi LYONNET Kenzo ROMEAS
Séniors Masculins	27	Départemental	Damien LOPEZ
Séniors Féminins	17	Régional	Thierry MORISON





2.2.4 LES ACTIVITES PROPOSEES

Comme il est stipulé sur le journal officiel, l'association HBC RSG a pour objet la pratique de l'éducation physique et des sports ainsi que l'organisation d'activités ayant pour but de resserrer les liens amicaux entre les membres de l'association.

- **Sportives :**

En effet, le club propose à ces licenciés la pratique du handball en compétition, des formations d'entraîneurs et de jeunes arbitres mais pas seulement. Il entreprend chaque année des stages *Perfectionnement Handball* et *Découverte de sports collectifs*. Il participe chaque année aux événements extérieurs proposés par d'autres structures (Tournoi de Football, Défis inter-communes...)

- **Sociales :**

Ces démarches visent à élargir les pratiques sportives des adhérents du club, à entretenir des relations amicales entre les associations et à favoriser les rapports sociaux entre les différents licenciés du club. Dans la mesure du possible, le club propose des déplacements collectifs à prix réduit sur des rencontres internationales ou sur des rencontres nationales.

- **Scolaires:**

Depuis plusieurs années, le club est en partenariat avec l'école primaire de Notre Dame à Saint-Genest-Lerpt, de Beaulieu et Saint-Julien sur Roche la Molière ainsi que l'école St-André sur Saint-Etienne. Le club propose aux écoles des interventions de découverte du handball sur des cycles de 6 ou 9 séances avec les classes de GS, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 afin de promouvoir la pratique du handball chez les plus jeunes. Chaque fin d'année, un tournoi scolaire sur herbe est organisé. Il permet aux enfants de mettre en pratique les séances d'initiations sur des rencontres. A cette occasion, le club crée des licences événementielles pour chaque enfant.

- **Autres activités:**

D'autres activités extra sportives lors de stages de pré-saison sont proposées en début d'année tel que l'accro-branche, le karting, le Laser Game, le Soccer 5 ou le Beach volley pour les catégories moins de 16 ans, moins de 18 ans et Séniors. Ces activités ont pour but de créer une dynamique de groupe et d'améliorer la cohésion de celui-ci.

Enfin, le club s'adapte ponctuellement à toutes les opportunités qui lui sont proposées (les OMS, les Collectivités locales, la Région, la Fédération, la Ligue AURA de Handball, le comité de la LOIRE de Handball, Championnat de France des Pompiers etc.).



2.2.5 LES PARTENAIRES

Les partenaires privés : L'association HBC Roche St Genest recense plusieurs partenaires financiers Ligériens dans les secteurs primaires, secondaires et tertiaires .Ils sont essentiels pour favoriser la structuration et l'évolution du club.

Les écoles primaires privées sont aussi des partenaires de l'association plutôt centrés sur l'aspect développement de l'activité handball et du recrutement.

Les partenaires publiques : Le HBCRSG possède aussi des partenaires publiques comme les deux collectivités locales de Roche la Molière et Saint-Genest-Lerpt qui offre l'hébergement des rencontres sportives, des manifestations extra sportives, des réunions sur différents sites ainsi que des subventions annuelles pour contribuer au fonctionnement du club.

De plus, nous sommes accompagnés par la Région, le Conseil Général de la LOIRE, le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Loire (CDO SL), le Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles (CRIB) qui contribue au développement du club où par des subventions où par la mise en place de soutien logistique (Formations, interventions ...)

2.3 - LES MOYENS DE LA STRUCTURE

2.3.1 - MOYENS MATERIELS

Pour chacune des équipes, le club possède un jeu de maillots et de shorts, un sac à ballons, du matériel paramédical (trousse à pharmacie) mais aussi des ballons, des chasubles, du matériel techniques d'entraînement (plots, échelle de motricité, tchoukball, cage mini-hand ...)

Le club possède également des abonnements pour des revues techniques et pédagogiques liées à l'activité handball, transmises par la Fédération Française de Handball ou par la Ligue AURA, ainsi que du matériel informatique permettant la gestion des conclusions ou des feuilles de match.

La commune de Roche La Molière met à disposition des gymnases soit environ 12 heures de créneaux horaires disponibles la semaine plus des heures le week-end (rencontres en compétition) répartis sur trois gymnases (La Varenne, La halle des sports et Grangeneuve).

La ville de St Genest-Lerpt met à disposition du club 10 heures de plages horaires la semaine plus des heures le week-end (rencontres en compétition) dans le gymnase Jean MOMEIN.



2.3.2 - MOYENS HUMAINS

Nous avons vu précédemment que la structure HBC Roche St Genest peut compter sur un groupe de bénévoles très actifs plus un salarié et des Services Civiques (en fonction de la législation et du nombre autorisé).

Ce groupe de bénévoles est constitué huit éducateurs :

- Un responsable technique salarié du club.
- Cinq entraîneurs ANIMATEUR HANDBALL (diplôme fédéral FFHB).
- Cinq entraîneurs en formation dont trois STAPS.
- Six entraîneurs bénévoles.
-

Ainsi que :

- Dix accompagnateurs d'équipes et une dizaine d'autres personnes licenciées (tables de marque, intendance, police de terrain...).

2.3.3 - MOYENS FINANCIERS

Les différentes recettes :

L'association a plusieurs moyens d'obtenir des fonds tels que les cotisations d'adhérents.

Certaines recettes proviennent des diverses manifestations comme le loto annuel du club ou l'organisation d'événements sportifs tels que la coupe de la LOIRE, les Finalités Ligue AURA ou les Inters-Comités. L'association s'appuie aussi sur la vente d'équipements sportifs à l'effigie du club, de produits dérivés, de calendriers et de chocolats.

Le club obtient aussi diverses subventions des collectivités locales et partenaires public tels que le Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA), la Région et le Conseil Départemental.

Les différents partenaires privés du club (précédemment cités) contribuent aussi aux ressources financières, ils sponsorisent les jeux de maillots et deviennent parfois donateurs de lots pour les lotos.

Les interventions du salarié proposées dans les différentes écoles privées Rouchonnes et Lerptiennes et les stages durant les vacances scolaires devenus payants permettent d'autofinancer une partie des honoraires de ce dernier.



Les différentes dépenses : Le club HBC RSG à également de nombreuses dépenses annuelles :

Ces dépenses sont liées :

- aux charges salariales.
- aux services civiques.
- aux frais d'engagements des équipes dans les différents championnats ainsi que leurs déplacements.
- aux factures et éventuelles amendes octroyées du comité de Loire de handball et de la ligue AURA.
- aux paiements des arbitres désignés par la ligue AURA.
- au frais de formation des encadrants du club (animateurs, arbitres et leurs accompagnateurs, ...)
- au frais de licenciés sélectionnés, par détection, en tant que joueur ou arbitre par le comité.

D'autres sont réservées aux organisations des différents stages proposés par le club, collations utilisés durant les matchs, manifestations sportives ou extra-sportives, ressources matériels du club (Ballons, maillots, pots de colles, trousse à Pharmacie et fournitures indispensables au bureau) ...

2.4 - LES PROJETS DU CLUB

2.4.1 - PROJET SPORTIF

Le projet sportif du club est de posséder deux équipes séniors masculines et féminines compétitives évoluant au niveau régional avec une majorité de joueurs formés au club. Il doit donc continuer à pérenniser le secteur masculin et s'engage au développement du secteur féminin.

Le club doit pour cela être représenté dans toutes les catégories jeunes ou les priorités seront la fidélisation et la formation des jeunes joueurs.

Pour améliorer la formation de ces jeunes joueurs, le club devra garder un niveau compétition régional dans les catégories moins de 13 ans, moins de 15 ans, moins de 16 ans et moins de 18 ans (filles et garçons).



2.4.2 - PROJET EDUCATIF

Le projet éducatif du club est fondamental à pour but, pour ses jeunes licenciés :

- de proposer des savoirs essentiels liés à la pratique du sport.
- d'inciter à l'entretien de sa santé et de son corps.
- de sensibiliser au civisme sur et autour des terrains. (Campagne interne au club et Travaux d'intérêt club).

Il cherche à transmettre les valeurs du club en relation avec les sept valeurs fondamentales du handball qui sont indispensable dans notre société et qui leur seront bénéfique tout au long de leur vie. Les sept valeurs sont :

Valeurs	Définitions
Le Respect	Il consiste à cultiver le respect de soi même, des partenaires, des adversaires, des arbitres, du public et des locaux.
La Solidarité	Elle passe par le sentiment d'appartenance à un club, l'esprit d'équipe, les principes de l'entraide et du soutien sur le terrain et en dehors du terrain.
L'Engagement	Il permet de développer l'esprit de sacrifice, le don de soi, pour son équipe et pour son club. Il permet aussi d'exercer des responsabilités pour son club et donc pour son sport.
La Tolérance	Elle permet de favoriser le respect des différences. Elle permet aux joueurs et aux éducateurs de progresser et de se réaliser sans discrimination.
La Convivialité	Elle vie à travers l'accueil des pratiquants, du public, des adversaires, de leurs supporters et des arbitres. Elle est présente également dans l'esprit convivial et dans la culture handball.
L'Esprit Sportif	Il consiste à jouer les rencontres sans autre objet que la confrontation sportive, à respecter les règles sans les contourner et à ne pas être attiré par le dopage.
La Combativité	Elle est présente lorsque les conditions d'un jeu son loyal, hors de toute influence et dans le respect de l'adversaire. Elle apprend aux joueurs la persévérance et le dépassement de soi.



3 - DIAGNOSTIC DE LA STRUCTURE

3.1 - L'ENVIRONNEMENT

FORCES	FAIBLESSES
<p>Les deux communes sont très attachées au développement du sport sur leur territoire, elles soutiennent et aident les associations dynamiques et ambitieuses.</p>	<p>Les deux communes sont grandement peuplées d'associations sportives diverses et variées ce qui augmente la concurrence entre les disciplines et ce qui rend plus difficile l'intégration de nouveaux adhérents dans les différentes associations.</p>
<p>Un seul club de handball est présent sur ces deux communes ce qui offre au HBC Roche St Genest une perspective d'évolution importante.</p>	<p>Peu d'établissements scolaires secondaires sur les communes (un collège et un lycée hôtelier).</p>
<p>Le club est relativement bien intégré dans le tissu social des deux collectivités locales à travers les OMS.</p>	
<p>Le club évolue dans un milieu urbain qui est plutôt bien desservi par les transports en communs et par le réseau routier ce qui facilite l'accès des sites aux pratiquants de toute la métropole stéphanoise.</p>	



3.2 - LES ACTIVITEES ET PUBLICS

FORCES	FAIBLESSES
<p>Avec son nombre de licenciés l'association se place dans les clubs les plus importants au sein de la Loire. Elle obtient par ce statut une certaine considération du comité de handball de la Loire, des deux communes et des Office Municipal des ports.</p>	<p>Le club ne possède pas une équipe dans chaque catégorie dans le secteur féminin.</p>
<p>Le club intervient dans plusieurs établissements scolaires. Il organise plusieurs manifestations et est labélisé « Ecole de handball » chaque saison. Ce label est un gage de qualité par rapport à la formation des jeunes joueurs et joueuses ce qui rend le club plus attractif.</p>	<p>Certaines équipes filles sont malheureusement en sous-effectifs. (Peu de jeunes filles attirées par le handball dans la LOIRE, mutations vers un plus haut niveaux ou changement de centres d'intérêts).</p>
<p>Les catégories masculines moins de 9 ans, moins de 11 ans et moins de 13 ans se stabilisent et gardent des effectifs fournis d'une année sur l'autre. Ceci est dû aux actions menées en dehors de la compétition : Interventions dans les écoles primaires (cycles, tournois & TAP), partenariats avec les centres de Loisirs et campagne de recrutement.</p>	<p>Chaque saison, renouvellement de l'équipe technique.</p>
<p>Le club met tout en œuvre chaque année pour fidéliser un maximum de jeunes. Il met en place des stages pour ses licenciés durant les vacances scolaires ainsi que des stages de rentrée. Il entreprend des déplacements à prix réduit sur des rencontres de haut-niveau.</p>	<p>Le club manque cruellement d'arbitres JAJ et JA.</p>
<p>Chaque année, le club organise des manifestations extra sportives conviviales.</p>	



3.3 - LA STRUCTURATION

FORCES	FAIBLESSES
Dans le bureau, chaque rôle est bien défini et chaque membre du bureau tient une place à part entière au sein de celui-ci et participe aux décisions.	Difficulté à garder des éducateurs bénévoles pour l'encadrement des équipes jeunes.
Les commissions sont relativement bien structurées et possèdent un responsable.	Difficulté pour la commission d'arbitrage de désigner les arbitres séniors (manque de diplômés).
Toutes les équipes sont pourvues d'un accompagnateur / dirigeant et d'un correspondant communication, ce qui soulage les entraîneurs.	Difficulté pour la commission d'arbitrage d'impulser une dynamique positive autour de l'arbitrage et du rôle de l'arbitre.

3.4 - LES EQUIPEMENTS

FORCES	FAIBLESSES
Le club est plutôt bien équipé en matériel sportif, pédagogique et informatique.	Un seul des cinq gymnases est homologué pour évoluer au niveau régional en compétition.
Sur les deux communes, cinq gymnases sont disponibles pour les entraînements et les rencontres.	Suivant le gymnase désigné, difficulté d'organiser un point rencontre (buvette) lors des matchs à domicile.
Un espace de rangement fermé nous a été attribué dans le Gymnase Jean MOMEIN (St-Genest-Lerpt)	Pas de gymnase dédié.
	Les créneaux horaires des rencontres sont difficiles à planifier par manque de place du aux nombreuses associations sportives présentes sur les deux communes.
	Pas de club house fixe dédié au club.



3.5 - LA COMMUNICATION

FORCES	FAIBLESSES
L'image du handball est bonne et l'activité est en plein essor dans la région Rhône-Alpes.	Le site internet manque de promotion auprès des publics.
La communication interne au club est plutôt bonne. Chaque licencié reçoit les informations par mail sur les événements et rencontres liées au club. Un site internet, une page Facebook et Instagram sont à disposition pour promouvoir l'image du club et informer sur celui-ci.	De nos jours, le public est noyé sous les diverses informations en tout genre.
Chaque action et chaque événement sont assez bien couverts par la presse locale.	
Un affichage est effectué lors des grosses manifestations (gymnases, établissements scolaires, magasins, points de rencontre, mairie (tableau lumineux)...).	

3.6 - LES FINANCES

FORCES	FAIBLESSES
Les événements extra-sportifs mis en place chaque année rapportent une partie des recettes pour le club.	Il y a peu de nouveaux partenaires qui s'engagent à accompagner financièrement le club.
Les sponsors partenaires depuis plusieurs années sont très fidèles au club.	La buvette ne peut pas être systématiquement mise en place lors des rencontres sportives.
L'association intervient dans des écoles privées ce qui rapporte quelque fonds pour le club mais malheureusement en trop petite quantité.	Suite à la naissance de la Ligue AURA, les frais se sont multipliés (facturation de formations supplémentaires, frais kilométriques, arbitrage, sanctions plus lourdes qu'auparavant).
Les stages de perfectionnement payants contribuent de plus en plus pour récolter des fonds supplémentaires.	
La commission sponsoring démarche énormément de partenaires potentiels.	



4 - LE PROJET

4.1 - LE CHOIX ET L'OBJECTIF PRINCIPAL DU PROJET

L'objectif général du club est d'avoir des équipes séniors masculines et féminines évoluant au niveau régional essentiellement composées de joueurs et joueuses formés au club.

Suite à l'état des lieux et aux bons déroulements des anciens projets associatifs, l'objectif principal du projet sera donc de renforcer la structuration générale du club. Pour cela il faudra :

- Conserver les catégories déjà présentes.
- Développer le secteur féminin pour accueillir l'ensemble des catégories.
- Proposer des encadrants diplômés pour chaque catégorie en vue d'obtenir un niveau de jeu régional.
-

Objectif : Améliorer les compétences sportives « savoir faire ».

- Elargir l'offre de la pratique du handball dès le plus jeune âge en sensibilisant puis fidélisant les parents.
- Continuer à accompagner, valoriser et former les JAJ (Juges arbitres jeunes).

Objectif: inculquer les valeurs fondamentales du handball et de civisme à travers l'initiation à l'arbitrage.

- Diversifier les apports financiers.

Les Opportunités

Directives de la FFHB sur la valorisation de l'arbitrage, la féminisation du handball et le développement du handball de demain.

Volonté des collectivités locales d'aider financièrement les clubs formateurs possédant un salarié.

Démarche et proposition de partenariat auprès de nouvelles écoles primaires.

Les Risques

Diminution des licenciés (joueurs et arbitres).

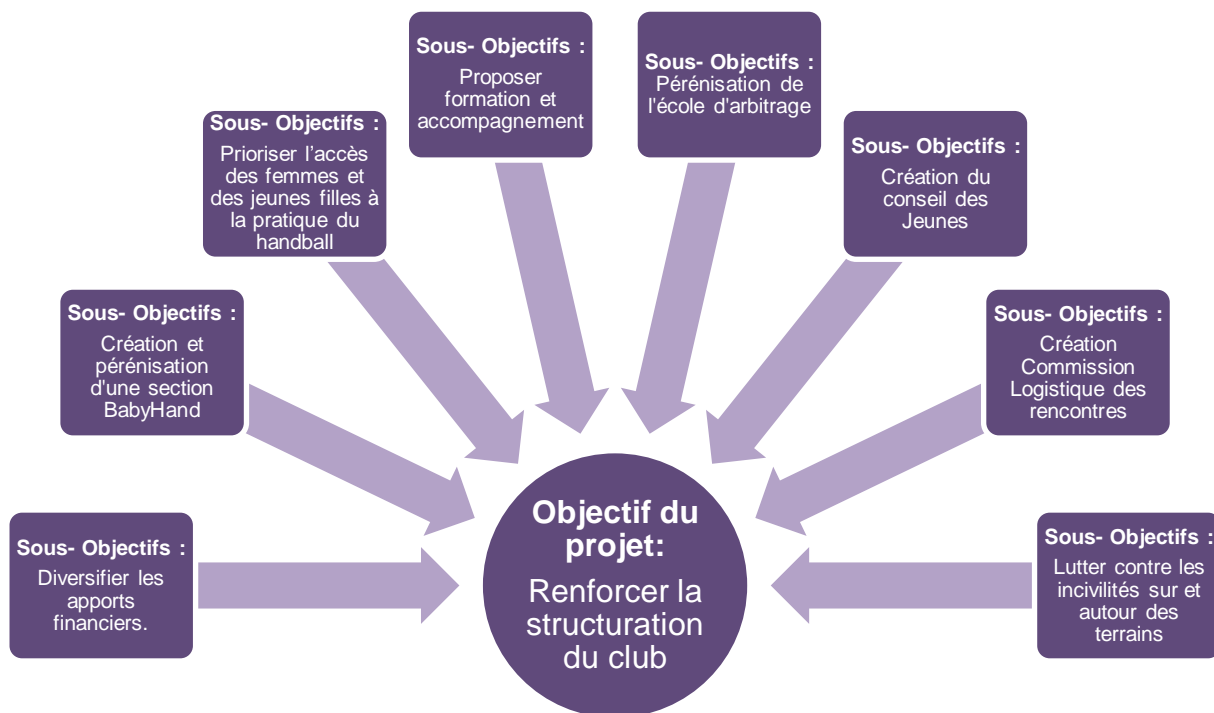
Diminution des bénévoles encadrants.

Changement de municipalité lors des élections.

Refus de convention en partenariat



4.2 - LES SOUS-OBJECTIFS





4.2 - LES ACTIONS, MISE EN ŒUVRE ET INDICATEUR DE SUIVI

- **Action** : former un encadrant qui aura pour mission de créer, d'animer et de pérenniser une section BabyHand.
 - **Responsable de la mise en œuvre** : Le bureau.
 - **Indicateur de suivi** : Evolution du nb de licenciés BabyHand.
 - **Rythme de suivi** : Mensuel.
 - **Analyse de l'action** : Annuelle.

- **Action** : former des accompagnateurs JAJ et un animateur école d'arbitrage.
 - **Responsable de la mise en œuvre** : Le responsable de la commission d'arbitrage.
 - **Indicateur de suivi** : Evolution du nb de JAJ, d'accompagnateurs JAJ et d'animateurs « école d'arbitrage ».
 - **Rythme de suivi** : Trimestriel.
 - **Analyse de l'action** : Annuelle.

- **Action** : prospecter et concrétiser de nouvelles conventions « séances découverte du handball » avec des écoles primaires.
 - **Responsable de la mise en œuvre** : Le salarié.
 - **Indicateur de suivi** : Evolution du nb de conventions.
 - **Rythme de suivi** : Semestriel.
 - **Analyse de l'action** : Annuelle.

- **Action** : proposer une formation fédérale d'entraîneur et assurer un suivi au sein du club.
 - **Responsable de la mise en œuvre** : Le bureau et le salarié.
 - **Indicateur de suivi** : Evolution du nb d'entraîneurs diplômés.
 - **Rythme de suivi** : bimensuel.
 - **Analyse de l'action** : Annuelle.

- **Action** : Implication en priorité des femmes dans le fonctionnement et la vie du club.
 - **Responsable de la mise en œuvre** : Le bureau et le salarié.
 - **Indicateur de suivi** : Evolution du nb de licenciées féminines et bénévoles féminines.
 - **Rythme de suivi** : Semestriel.
 - **Analyse de l'action** : Annuelle.

- **Action** : Recruter, accompagner et former en priorité des joueuses, des coachs et arbitres féminines.
 - **Responsable de la mise en œuvre** : Le bureau et le salarié.
 - **Indicateur de suivi** : Evolution du nb de licenciées.
 - **Rythme de suivi** : Trimestriel.
 - **Analyse de l'action** : Annuelle.



- **Action** : Pérennisation d'un temps complet du salarié afin de dégager plus de temps pour le développement financier.
 - **Responsable de la mise en œuvre** : Le responsable de la commission sponsoring.
 - **Indicateur de suivi** : Augmentation des ressources financières du club.
 - **Rythme de suivi** : Mensuel.
 - **Analyse de l'action** : Annuelle.

- **Action** : Création du conseil des Jeunes
 - **Responsable de la mise en œuvre** : Parents de licenciés (Services Civiques en appui)
 - **Indicateur de suivi** : Evolution du nb de jeunes participants et d'actions mises en place.
 - **Rythme de suivi** : Mensuel.
 - **Analyse de l'action** : Annuelle.

- **Action** : Création de la commission « Logistique des rencontres ».
 - **Responsable de la mise en œuvre** : Le salarié (Services Civiques en appui)
 - **Indicateur de suivi** : Evolution du nb de défaillances « Logistique » sur les rencontres.
 - **Rythme de suivi** : Hebdomadaire.
 - **Analyse de l'action** : Trimestriel.

- **Action** : Lutter contre les incivilités sur et autour des terrains.
 - **Responsable de la mise en œuvre** : Le salarié (Services Civiques en appui)
 - **Indicateur de suivi** : Evolution du nb d'incivilités sur et autour des terrains.
 - **Rythme de suivi** : Hebdomadaire.
 - **Analyse de l'action** : Trimestriel.

L'évaluation de l'évolution du projet sera transmise à travers l'échéancier « PA 2020/2024 » sous forme de tableau informatique (format Excel) aux membres du bureau. Elle pourra, éventuellement, être transmise aux partenaires intéressés qui le désire.

L'analyse des indicateurs de suivi du projet associatif sera soumise au CA annuellement.



4.3 - FINALITE

Pour que le projet associatif du HBCRSG soit mené à bien, les démarches établies doivent être respectées.

Le projet associatif se veut, en adéquation avec la stratégie liée à la jeunesse et au sport mise en place par les communes de Roche La Molière et de Saint Genest Lerpt, d'accompagner, d'éduquer, de sensibiliser au civisme et de valoriser les jeunes durant leur scolarité, grâce à la formation d'arbitres et à la pratique du handball dans les écoles, au collège, et en club.

Parallèlement à son projet, l'association continuera de fonctionner en restant ouverte au dialogue et à l'écoute de son environnement.